

N° 375 - Pucierapui
de la rue de secours
du municipe

Comme suite aux travaux d'anciennement exécutés sur la rue de secours, et en dépôt en
dernier état à la ripette, et à l'aménagement de cette rue s'élevait à 10000^{fr}

Le Conseil - malgré l'ampleur de la dépense, consécutive aux précédents de travaux tri-
nités - rechargement de chaussée, fourniture et pose de bordures de trottoirs, de la
caniveaux et bouches sous trottoirs, exécution d'un revêtement en eurobes deuse.

Révisé n° 1317
8/2/72

à cet égard, - considérant l'importance de cette voie communale
- et l'insuffisance des crédits disponibles pour cette opération,

décide 1^{er} - de contacter un emprunt de 10000^{fr} auprès de la Caisse d'épargne
de Montpellier et autorise le Maire à signer tout document concernant cette
affaire.

2^e - l'exécution des travaux conformément au dossier en 31.1.72 et étudié par
le 2008 3^e - de solliciter à la l'avis de l'ingénieur de T.P.E de prévoir une adjudication
des travaux le plus tôt possible, avec dépôt du dossier correspondant en l'avis, devant
permettre au C. M. de régulariser administrativement cette affaire.

4^e - préciser que les travaux revêtent un caractère d'urgence.